



SYNDICAT FORCE OUVRIERE

Centre Départemental Enfants et Familles

(F.O. C.D.E.F. 93)

Villepinte, le 07 août 2018

TITULARISATIONS ET PRESSIONS SUR LES REPRESENTANTS FORCE OUVRIERE

Fin juin 2018, les représentants FO et CGT de la CAPL n°5 (commission concernant les personnels éducatifs de catégorie B) sont informés de la tenue d'une CAP le 26 juillet où ils confirment leurs présences.

L'ordre du jour concerne la titularisation de personnels éducatifs ainsi qu'une demande de détachement.

A la réception du dossier, FO constate que les agents concernés auraient déjà dû être titularisés depuis le **1er mai dernier**.

**Bien que l'AVIS de la CAPL soit requis
PREALABLEMENT A LA DATE DE TITULARISATION,
la Direction des Ressources Humaines maintient le
contraire portant ainsi préjudice aux agents concernés.**

Afin de ne pas réitérer les mêmes difficultés, FO demande un ajout à l'ordre du jour pour un agent **devant être titularisé au 1er août** (après un report de stage de 6 mois). La Direction des Ressources Humaines émet un refus quant à cette demande stipulant que ce dossier serait traité lors de la prochaine CAPL, en novembre 2018, donc **3 mois après la date prévue de titularisation** (alors même que le stage a déjà été prolongé de 6 mois, et de fait ne sera pas pris en compte dans la carrière de l'agent).

Il semble que la Direction des Ressources Humaines du CDEF ne maîtrise pas les textes législatifs et réglementaires en la matière allant jusqu'à ignorer même le PRINCIPLE DE NON RETROACTIVITE D'UNE DECISION EXECUTOIRE COMME PRINCIPE GENERAL DU DROIT.

Le 25 juillet, les représentants CGT informent qu'ils ne pourront finalement pas siéger lors de la CAPL du lendemain du fait d'un imprévu. La responsable adjointe RH contacte alors FO pour l'en informer et évoque la possibilité d'un report le 27 juillet. Les représentants FO indiquent leurs indisponibilités sur ce jour-là mais proposent **plusieurs autres dates, dans un délai de 8 jours, pour respecter la réglementation en vigueur**.

Syndicat FORCE OUVRIERE du C.D.E.F. 93

Avenue du président Coty 93420 Villepinte

Portable : 06.09.64.18.62 – Fax : 01.41.51.16.09 –

Mail : forceouvrierecdef@gmail.com - Site : <http://forceouvrierecdef93.e-monsite.com/>

En fin de journée, le **report au 27 juillet est imposé par l'administration pourtant** et cela en dépit de l'empêchement de FORCE OUVRIERE. Les représentants sont d'ailleurs obligés de faire un rappel à l'administration du cadre légal en l'absence de quorum.

Le 26 juillet, après que les représentants FO aient constaté cette absence de quorum, l'administration leur remet, en main propre, une convocation pour le lendemain. Bien que les représentants aient tenté de démontrer le non-respect des textes auprès de la nouvelle Responsable des Ressources Humaines et des Responsables Adjoints RH (compte tenu de l'absence du DRH), **ils ont reçu une fin de non-recevoir**. De ce fait, la Secrétaire Générale FO et également représentante titulaire à la CAPL n°5 a alerté monsieur MOLOSSI, Président du Conseil d'Administration et des CAPL pour l'informer de la situation en tant que garant du bon fonctionnement de cette instance.

Bien que FORCE OUVRIERE a toujours œuvré dans la construction d'une instance bienveillante et équitable dans l'intérêt des agents du CDEF, dans une disponibilité sans faille, ses représentants ont tout simplement été écartés par la Direction des Ressources Humaines. Cela s'assimile à une nouvelle ENTRAVE ENVERS FO.

Concomitamment à l'alerte auprès de monsieur MOLOSSI, la Secrétaire Générale du syndicat FORCE OUVRIERE reçoit, par mail, un "**RAPPEL A L'ORDRE**" de la part du Directeur des Ressources Humaines afin de l'intimider. Celui-ci prétend d'ailleurs que FORCE OUVRIERE provoquerait des risques psycho-sociaux pour certains agents de la DRH !

L'HOPITAL SE MOQUERAIT-IL DE LA CHARITE ?

Après avoir fait pression sur la représentante titulaire FO, le DRH va jusqu'à interpellé la représentante suppléante FO sur son service, bien qu'elle travaille jusqu'à 17h00. **Cela s'apparente à une nouvelle pression envers FORCE OUVRIERE.**

Le 30 juillet, les représentants FORCE OUVRIERE ont interpellé de nouveau le DRH, par mail, dans l'attente d'une nouvelle date de report de la CAPL afin que les situations des agents soient régularisées rapidement. **Pourtant, à ce jour, nous n'avons toujours aucune réponse de la DRH.**

LES REPRESENTANTS FO EXIGENT LA TENUE DE LA CAPL et QU'UNE NOUVELLE DATE LEUR SOIT COMMUNIQUEE RAPIDEMENT !

FORCE OUVRIERE ne cédera à AUCUNE PRESSION, INTIMIDATION ou CHANTAGE de la part de la Direction des Ressources Humaines du CDEF et continuera à faire son travail en TOUTE INDEPENDANCE POUR UNE STRICTE APPLICATION DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.

Syndicat FORCE OUVRIERE du C.D.E.F. 93

Avenue du président Coty 93420 Villepinte

Portable : 06.09.64.18.62 – Fax : 01.41.51.16.09 –

Mail : forceouvrierecdef@gmail.com - Site : <http://forceouvrierecdef93.e-monsite.com/>